



Communiqué de presse

Mende, le 5 septembre 2018

ALLOCATION POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - CAMPAGNE 2018/2019 -

Date limite de dépôt des dossiers : **le 28 septembre 2018**

Le dispositif "*Allocation pour la diversité dans la fonction publique*" est reconduit pour l'année universitaire 2018-2019. Il concerne **les étudiants ainsi que les personnes sans emploi préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique.**

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à cette allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (niveau Bac + 3) ou B (niveau Baccalauréat) ou en attente des résultats de leurs examens lors du dépôt de la demande d'allocation.

D'un montant total de 2 000 €, cette allocation vise à soutenir financièrement les candidats les plus méritants afin qu'ils puissent préparer les concours de la fonction publique.

Elle est attribuée après examen par une commission régionale. Les critères d'attribution prennent en compte, entre autres, les ressources et charges de famille du demandeur ou de l'ascendant qui en a la charge, le mérite du candidat lié à son parcours antérieur et sa motivation.

Les dossiers de demande d'allocation peuvent être retirés ou transmis sur demande à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Lozère, Cité administrative à MENDE – du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, ou encore téléchargés sur le site des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr (rubrique « *Politiques-publiques* » → « *Cohésion sociale* »).

Ils sont à retourner dûment complétés par courrier ou à déposer à la DDCSPP de la Lozère, service des politiques sociales et de prévention, **au plus tard le 28 septembre 2018.**

Pour toute demande de renseignements, les candidats peuvent s'adresser au bureau précité (tél : 04.30.11.10.45).